

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 JUIN 2026

**Délibération n°2026.06.087.B**

**Attribution des aides sport 2026 inférieures à 23 000 €**

**LE ONZE JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00**, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation** : 05 juin 2026

**Secrétaire de Séance**: Thierry BOUILLEAU

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **23**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **0**

Nombre d'élus intéressés: **2**

**Membres présents** : Xavier BONNEFONT, Thierry BOUILLEAU, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Calixte ROCHETEAU, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** : François ELIE à Pascal MONIER, Michaël LAVILLE à Calixte ROCHETEAU, Stéphanie MARCHAND à Samantha LANDREAU, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Elise VOUVET,

**Elus intéressé(s)**: Eric BIOJOUT, Jean-Luc MARTIAL,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260611-2026\_06\_87B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2026  
Publication : 19/06/2026

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2026**

**DÉLIBÉRATION  
N°2026.06.087.B**

Rapporteur : Monsieur GOMEZ

**ATTRIBUTION DES AIDES SPORT 2026 INFÉRIEURES A 23 000 €**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LE SPORT

Enjeux : [10501 -1) SPORT POUR TOUS]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 3 : soutien à l'activité sportive sous toutes ses formes.  
ODD 5 : politique d'égalité

Par délibération n°102 du 15 mars 2018 modifiée par la délibération n°232 du 13 décembre 2023, le conseil communautaire a décidé la généralisation des compétences facultatives des anciennes communautés en matière de sports à tout le territoire de GrandAngoulême dans le cadre d'une compétence unique.

Par délibération n°103 du 15 mars 2018 modifiée par la délibération n°091 du 19 mai 2022, et par la délibération n°181 du 14 novembre 2024, les modalités d'intervention de GrandAngoulême ont été arrêtées afin de permettre l'instruction des demandes d'aides émanant des associations sportives.

Le champ d'application de la compétence facultative *sport* comprend quatre axes qui participent directement au rayonnement et au renforcement de l'attractivité du territoire :

1. Soutien aux événements sportifs d'envergure du territoire ;
2. Soutien aux clubs sportifs amateurs du territoire ;
3. Soutien aux équipes des clubs semi-professionnels et professionnels ;
4. Soutien aux sportifs de haut niveau.

Chaque année, une projection est réalisée lors des orientations budgétaires. Le budget alloué à ce dispositif pour 2026 est de 215 000 €.

Les différentes demandes font l'objet d'une étude au cas par cas et ne peuvent donc aboutir obligatoirement à une réponse favorable.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260611-2026\_06\_87B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2026  
Publication : 19/06/2026

Dans ce cadre, GrandAngoulême a reçu et instruit, au regard des critères d'intervention décidés par l'agglomération :

- onze demandes d'organisateur de manifestations :
  - AC Nersac : 79ème Grand Prix de l'Ascension U19 souvenir Roger Soulat
  - Association des AUDAX CHARENTAIS : 4ème édition des brevets AUDAX de marche sportive
  - Association La Puymoyennaise : La Puymoyennaise
  - Association Sportive de Sireuil : 20ème édition Triathlon de Sireuil
  - CD UFOLEP 16 : Championnat national volley UFOLEP
  - UCPA Sport loisir : Concours
  - Cercle d'Escrime Salle Taillefer Angoulême : 2ème édition de la Finale du Challenge de France d'Escrime M13
  - Les joggeurs briauds : 16ème édition de la Braconnienne Briaude
  - Les Rapid's De La Boème : Trail de la Boeme
  - SA XV Charente Rugby : Tournoi Guy Mary
  - Team Aflalaye Boxing : Choc des Guerriers
  
- un club amateur de haut niveau :
  - Comité départemental de cyclisme
  
- cinq clubs dans le cadre du soutien aux sportifs de haut niveau au profit de huit athlètes :
  - Angoulême Canoë Kayak : deux athlètes
  - Club Omnisports Couronnais Section Cyclisme : deux athlètes
  - La Couronne GrandAngoulême Judo (LCGA Judo) : deux athlètes
  - Les archers de la Touvre : une athlète
  - TTGF Angoulême Charente : une athlète

Le concours de GrandAngoulême est attribué pour la saison 2026/2027. Il n'a aucun caractère de reconduction obligatoire.

**Considérant que ne peuvent pas, prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements,**

**Je vous propose :**

**D'ATTRIBUER** aux associations suivantes :

Un montant de 49 600 € au titre du soutien aux événements sportifs d'envergure du territoire :

- AC Nersac : 1 500 €
- Association des AUDAX CHARENTAIS : 300 €
- Association La Puymoyennaise : 500 €
- Association Sportive de Sireuil : 2 500 €
- CD UFOLEP 16 : 1 500 €
- UCPA Sport loisir : 23 000 €
- Cercle d'Escrime Salle Taillefer Angoulême : 2 500 €
- Les joggeurs briauds : 500 €

- Les Rapid's De La Boème : 800 €
- SA XV Charente rugby : 1 500 €
- Team Aflalaye Boxing : 15 000 €

Un montant de 6 000 € au titre du soutien aux clubs sportifs amateurs du territoire en raison de son niveau de pratique

- Comité départemental de cyclisme : 6 000 €

Un montant de 7 600 € au titre du soutien aux sportifs de haut niveau au profit de huit athlètes :

- Angoulême Canoë Kayak : 800 €
- Club Omnisports Couronnais Section Cyclisme : 1 600 €
- La Couronne GrandAngoulême Judo (LCGA Judo) : 1 200 €
- Les archers de la Touvre : 3 000 €
- TTGF Angoulême Charente : 1 000 €

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer les documents afférents à la mise en œuvre des opérations.

**D'IMPUTER** la dépense sur le budget général – chapitre 65 – fonction 3271, fonction 3272 et fonction 326.

<p>Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 2</p>	<p><b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (MM. MARTIAL et BIOJOUT ne prennent pas part au débat et au vote) ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b></p>
---	--